

**Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)**  
**Ch. Des Allinges 2, CP 27, 1000 LAUSANNE 19**

SPV, APEIEV, AVCO, ACEV, APOV, SSV, ACV,  
 ASI, AVOPF, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,  
 AVFM, AVAP, APD, ACPPV

**J.A.B.**  
 1000 Lausanne 19

Retour: FSF, cp 27  
 1000 Lausanne 19  
 paraît 4 à 6 x l'an

## Editorial

L'an 2000, c'est déjà presque du passé. Hier c'était le 1<sup>er</sup> janvier et demain ... le 3<sup>ème</sup> millénaire. Depuis 7 mois que nous tentons de mener ce bateau dans les vagues et tempêtes étatiques, nous n'avons pas eu le temps de lâcher la barre un seul instant. Devant nous se profilaient sans cesse un projet de statut, des problèmes de surcharge ou de pénibilité, une nouvelle évaluation des fonctions, une longue et ardue quête pour obtenir une ristourne sur la contribution de solidarité 1999, des vents imprévisibles nous concédant enfin la COPAR que nous n'attendions plus, une évaluation du groupe IMPACT, un très imposant avant-projet de loi sur l'information et tant d'autres qu'il fallait braver sans jamais baisser les bras. Tant de dossiers que nous avons pris en charge à bras le corps, toujours dans le but de soulager la peine de nos matelots. Certes la complicité précieuse et considérable de certains membres du comité central nous a permis de tenir fermement ce gouvernail peu commun. Nous tenons ici à les remercier officiellement.

L'acceptation du Statut est encore hors de portée de notre longue-vue. Or nous restons convaincus que c'est un accord moderne dans lequel inconvénients et avantages se succèdent et se contrebalancent, tentant de satisfaire tout un chacun. Or nous regrettons que le pacte que nous avons ratifié avec le Conseil d'Etat, ne l'ait pas été par les deux autres associations. Cependant cette division des forces est stérile, puisque nous voguons tous sur un même bateau. Ainsi l'union de nos forces et la synchronisation de nos rames sont primordiales pour parvenir à notre but commun en nous économisant un maximum de détours inutiles et épuisants. Ce combat, cette opposition, nous la constatons aussi au niveau des partis politiques. L'extrême droite voudrait ouvrir ses voiles en direction d'un projet proche du code des obligations, alors que la gauche refuse notre projet prétextant notamment la perte de la nomination et celle de la qualité du service publique. Avec en arrière plan les résultats des votations sur le Statut fédéral, les questions se multiplient.

Le changement de capitaine du Parti Socialiste vaudois et son intention probable de virer à bâbord, vont-ils avoir une incidence ? Quelle image aura la Loi si tous les articles sont amendés par le groupe parlementaire et acceptés par le Grand Conseil ? Que va-t-il se passer à l'approche des élections cantonales ? Toutes ces questions devront trouver une réponse ces prochains mois. Il n'est pas exclu que ce soient elles qui mettent toutes les associations de représentants du personnel d'accord.

Si, la démarche surcharge/pénibilité nous a permis de soulager quelques secteurs, il est forcé d'admettre que la route a été longue et sinueuse. Que de séances, d'études, d'audits et de confrontations pour obtenir quelques ETP dans quelques domaines épars. C'est ainsi la bagatelle de deux ans qu'il nous aura fallu pour que les hospices, le service pénitentiaire, la police et certains secteurs de l'administration générale puissent être soulagés par l'apport de forces vives. A ce jour, la proposition de mesures dans le secteur de l'enseignement n'a pas encore abouti ! Alors que la surcharge dans ce secteur est avérée, notamment par une enquête de l'IST avec un taux de réponses de près de 60%. Des discussions sont actuellement en cours avec le Conseil d'Etat qui propose quelques mesures urgentes. Nul ne saurait ignorer que "mesures urgentes" ne rime pas avec "planification à moyen terme". Il va donc falloir encore de multiples négociations, revendications et débats pour n'obtenir finalement que l'indispensable pour la mise en œuvre d'EVM...

*Editorial (suite)*

Les négociations salariales de 1998 précisait clairement qu'en fonction du résultat des comptes 1999 le personnel se verrait restituer une partie de sa contribution de solidarité et que le versement serait effectué au mois de juin 2000. Le résultat de l'exercice était largement prévisible longtemps à l'avance et les discussions au sujet du mode de répartition auraient pu être entamées dès le mois de février. Le calcul et les tests à blanc pouvaient être faits dès ce moment là. Pourtant, encore une fois, il a fallu rappeler, insister pour finalement obtenir le remboursement au mois de décembre seulement soit six mois plus tard que promis.

Malgré la sensible intensification des relations entre le service public et l'état employeur, le traitement des dossiers laisse encore un goût amer dans la bouche de tout le personnel. La rapidité avec laquelle le taux d'indexation a été abaissé contraste avec la lenteur des travaux lorsque c'est le personnel qui doit percevoir son dû. Nos partenaires doivent savoir qu'un vrai partenariat social doit reposer sur la confiance et surtout sur le respect mutuel.

Il est temps maintenant de regarder plein d'assurance et d'optimisme vers le nouveau siècle, de nouvelles mers, de nouveaux océans. C'est dans cet état d'esprit que le Bureau exécutif et le Comité central s'associent pour vous présenter les meilleurs vœux pour l'an 2001. Que vos souhaits, comme les nôtres, se réalisent ...

J-F. Périsset, coprésident

*Du statu (pas quo) à la « Elle perce » (Lpers)*

Oui, au soir du 26 novembre, la Lpers a fait une « sacrée » avancée. Par le résultat du vote populaire sur ce sujet de nombreuses tendances, déjà existantes se sont confirmées : la scission Suisse romande – Suisse allemande sur la perception que le peuple a et veut avoir du service public par exemple. Nous le savons, le thème du vote était très technique, mais il s'est traduit aussi par des choix affectifs, émotionnels (cf les résultats dans les cantons du Jura et du

Tessin). Les différents pourcentages en Romandie montrent, à nos yeux, que les votants souhaitent un changement, mais nous comprenons les relativement faibles majorités (entre 52 et 58% de oui) comme également un signe que cela ne doit pas se faire n'importe comment.

Pour moi cela met aussi en évidence que le service public est peu connu. Il n'est vu que par ce qui touche directement l'individu, dans ce qui lui est proche, quotidien et personnel (cf fermeture de bureaux de postes, par exemple). Donc le Service Public doit absolument se faire mieux connaître dans ce qu'il apporte à la population.

*Quant au Statut et au projet de loi vaudoise ?*

En l'état, vous le savez, le Conseil d'Etat a approuvé l'EMPL, le 19 septembre 2000. Depuis fin septembre, la commission parlementaire a entrepris ces travaux. Au début décembre elle a étudié les dix premiers articles de la loi qui en compte une huitantaine.

La session du Grand Conseil où ce projet devrait être discuté est agendée en janvier 2001 !...

En ce qui nous concerne, FSF, tenons à faire connaître notre position et notre soutien à ce projet. Nous allons approcher des groupes parlementaires pour qu'ils puissent reconnaître le service public de qualité que nous voulons de manière durable, mais aussi avec une certaine mobilité dans l'amélioration de cette qualité.

Non, rien n'est joué ! Nous devons toujours et encore être vigilant. Le Grand Conseil peut très bien dénaturer le projet de loi, voir le démanteler (cela s'est déjà vu...). Si tel était le cas il faut d'ores et déjà nous préparer à retourner dans la rue, avec les autres syndicats SSP et SUD... Cette prochaine session sera aussi un test, nos partis politiques souhaitent-ils une paix sociale avec leurs employés, acceptent-ils enfin un partenariat social ? J'espère que nous aurons la réponse dans un proche avenir.

Cedric Eperon, Co-président

## Réactivation de la COPAR

Après deux ans de mise en veilleuse de la COPAR, et cela au mépris de la Loi sur le Statut des fonctions publiques cantonales, le Conseil d'Etat a enfin décidé de la réactiver, suite à la demande insistante de votre Fédération.

En effet, l'abandon de la méthode neuchâteloise de classification par l'Etat de Vaud (qui a coûté plusieurs centaines de milliers de francs !!!) l'a obligé à utiliser cette solution, puisqu'aucune nouvelle structure ne pourra classer ou reclassifier de nouvelles fonctions avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi.

Or, force est de constater que de nombreuses fonctions n'ont pas été reclassifiées depuis de nombreuses années, ce qui devient intolérable pour les collègues concernés.

Suite à un courrier du Conseil d'Etat, le BE FSF s'est adressé à l'ensemble de ses sociétés, afin qu'elles se prononcent sur le bien-fondé d'une reclassification de leur fonction. A ce jour, trois associations, ont formellement demandé à la FSF d'intervenir en ce sens.

Les enseignants brevetés, non réévalués depuis 1967, ainsi que les aides de police depuis 1969, sont les grands oubliés de la reclassification, alors que leur profession respective a passablement évolué depuis. Quant aux infirmiers, réévalués il y a peu de temps, force est de constater que le résultat ne correspond déjà plus à la réalité du marché du travail rendant cette profession peu attractive. Pour cette profession, une autre démarche a été entreprise que la réévaluation par la Copar. Vous verrez comment dans les nouvelles brèves de la page suivante.

La seule question que l'on peut se poser actuellement est celle-ci :

la COPAR pourra-t-elle effectuer sa tâche dans de bonnes conditions de travail avec des décharges suffisantes pour les représentants des syndicats et la mise à disposition d'un secrétariat pour préparer les dossiers, ...? Affaire à suivre ...

Christian Rapin, membre du BE de la FSF

Si vous avez des collègues ou connaissances qui ne sont pas encore membres de l'une des associations énumérées en page 1 ou qui travaillent dans un secteur non représenté à la FSF

### ***Faites-les adhérer à la FSF !!!***

- afin que celle-ci soit encore plus représentative de l'ensemble des fonctionnaires vaudois ;
- afin de défendre efficacement vos droits ;
- afin de maintenir un dialogue constructif et bénéfique entre les fonctionnaires et les autorités cantonales ;

En complétant le bulletin ci-dessous et en le renvoyant à :

FSF, case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction à L'Etat de Vaud : .....

Lieu de travail : .....

Adresse privée : .....

Tél. : .....

S'intéresse à faire partie de la FSF et désire recevoir de la documentation.

**Brèves nouvelles de la FSF et de ses associations:**

**ASI :**  
une motion intitulée «Edna Chevalley et consorts visant à valoriser la profession infirmière » a été déposée au Grand Conseil vaudois. Elle demande que le Conseil d'Etat procède à une réévaluation urgente des fonctions infirmières avec une méthode prenant en compte les responsabilités, la charge psychologique et physique de même que la pénibilité du travail de cette profession

**Statut - Accord sectoriel enseignement :**  
comme indiqué dans le dernier Syndicalement Vôtre, un accord a été trouvé dans ce secteur. Mais que fait le DFJ ? Nous n'avons toujours pas reçu le texte définitif pour signature ... Affaire à suivre ...

**Assemblée des délégués 2001 :**  
L'assemblée des délégués de la FSF se tiendra le jeudi 7 juin 2001

**ORP :**  
le 7 novembre, le personnel des ORP été informé d'une restructuration de offices qui prévoit le fermeture de 3 offices et le licenciement de 12 employés. Un plan social sera mis e place. La FSF a exprimé sa désapprobation face aux licenciements envisagés, elle sera attentive au respect de la mise en application d plan social.

**Pour la corbeille de Noël de la FSF**

Désirez-vous nous donner un coup de main ponctuel ? 4 x par année nous serions heureux d'accueillir une dizaine de personnes pour nous aider à préparer l'envoi du Syndicalement Vôtre.

Comment diffuser l'information ? Une des grandes difficultés du mouvement syndical. Etes-vous le professionnel ou passionné de la communication prêt à nous faire quelques suggestions. Intéressé ?

Nos statuts prévoient l'engagement d'un(e) secrétaire général(e) à 30%, la perle rare n'a pas encore été trouvée à ce jour. Vous sentez-vous appelé ?